



PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS LA PREMIÈRE GÉNÉRALE

Rentrée scolaire : septembre 2026

Votre enfant est inscrit au C.N.E.D.

AFFECTATION EN TERMINALE GÉNÉRALE

✓ LA DÉCISION DE PASSAGE EN CLASSE SUPÉRIEURE EST PRISE PAR LE CNED

En fin d'année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur à l'attention de Madame la Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation :

1. Un dossier constitué de LA TOTALITÉ des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, rédigée par les responsables légaux de l'élève, s'il - elle est mineur (e) et comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail.
- La décision d'affectation du CNED.
- Les relevés de notes 2025/2026.
- Le relevé de notes des épreuves anticipées de 1^{ère}.
- Pour les élèves mineurs : la copie de l'extrait de l'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie récente d'une facture de moins de trois mois, d'électricité, d'eau, quittance de loyer bail), **obligatoirement à votre nom**.
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.

2. La fiche de choix des enseignements de spécialités en Terminale Générale en annexe.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

Les résultats et les notifications d'affectation seront transmises
dans nos meilleurs délais

saio@ac-guyane.fr

Rectorat

Service Académique d'Information et d'Orientation

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

SAIO-MLDS

Route de Baduel

Site de Troubiran

BP 6011

97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0594 27 20 62